



Brussels Studies

La revue scientifique électronique pour les recherches sur Bruxelles / Het elektronisch wetenschappelijk tijdschrift voor onderzoek over Brussel / The e-journal for academic research on Brussels
Collection générale | 2010

Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles

Les enseignements du Moniteur de sécurité

Onveiligheid en onveiligheidsgevoel in Brussel. Welke lessen uit de Veiligheidsmonitor?

Insecurity and the feeling of insecurity in Brussels. What the Security monitor tells us

Christophe Mincke



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/brussels/772>

DOI : 10.4000/brussels.772

ISSN : 2031-0293

Éditeur

Université Saint-Louis Bruxelles

Référence électronique

Christophe Mincke, « Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles », *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, n° 39, mis en ligne le 28 juin 2010, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/772> ; DOI : 10.4000/brussels.772



Licence CC BY

Christophe Mincke

Insécurité et sentiment d'insécurité à Bruxelles Les enseignements du Moniteur de sécurité

Alors que les questions de sécurité ont à nouveau envahi l'agenda politico-médiatique ces derniers mois et que Bruxelles a été décrite comme la ville de tous les dangers, force est de constater que très peu d'attention a été accordée aux outils permettant d'évaluer rationnellement la situation vécue par les Bruxellois.

Le présent texte consiste en une analyse partielle d'un de ces outils : le Moniteur de sécurité 2008, dernier en date. Quelles sont les infractions les plus rapportées par les Bruxellois interrogés ? Quels pourcentages de la population sont-ils touchés ? Les Bruxellois se sentent-ils insécurisés ? Telles sont quelques unes des questions auxquelles nous tenterons d'apporter un début de réponse.

Début de réponse seulement, d'une part, parce que les questions d'insécurité et de sentiment d'insécurité requièrent la plus grande prudence et, d'autre part, parce que le Moniteur de sécurité présente des limitations telles qu'il est malheureusement impossible de décrire précisément la situation de Bruxelles en matière d'insécurité.

Où l'on se demande pourquoi Bruxelles ne semble pas être une échelle d'analyse pertinente pour les questions de sécurité.

Christophe Mincke est docteur en droit et sociologue. Professeur aux Facultés universitaires Saint-Louis (Académie Louvain, Bruxelles), il y est membre de l'Institut de recherches interdisciplinaires sur Bruxelles (IRIB) et du Centre d'études sociologiques (CES). Après avoir étudié les peines alternatives et la médiation pénale, il se penche actuellement sur l'évolution des représentations de la prison et sur l'émergence d'un nouveau discours idéologique centré sur la mobilité.

« Mobilité et justice pénale. Nouvelle idéologie, nouvelles pratiques ? », *Dix ans de maisons de Justice, bilan et perspectives. Actes du colloque des 2 et 3 décembre 2009, 2010*, à paraître.

<http://www.mincke.be/>

Contacts :

Christophe Mincke : mincke@fusl.ac.be, ++32 (0)473/210.265

Michel Hubert (réd. en chef), 02/211 78 53 –
0485/41 67 64 – hubert@fusl.ac.be



Introduction

À la fin du mois de janvier 2010, la question de la sécurité à Bruxelles est, une fois de plus, revenue au centre du débat. Des faits de racket autour d'une école supérieure et la violente attaque d'un bureau de change furent, entre autres faits, l'occasion de poser à nouveau la question de l'insécurité à Bruxelles. Comme souvent à l'occasion d'événements provoquant une émotion collective, le débat s'enflamma : interventions alarmistes dans le débat public, émergence de récits relatifs à l'insécurité urbaine, multiplication des articles et des débats dans la presse, montée au créneau d'une série d'acteurs institutionnels, etc.

Ce fut encore une découverte de la question de la sécurité, le développement d'un débat passionné et passionnel, l'expression des opinions les plus diversement fondées et informées, l'annonce d'initiatives politiques, puis l'inévitable retombée de l'intérêt.

Le 12 avril, suite à deux braquages meurtriers perpétrés dans des bijouteries, la question rebondissait à nouveau, réenclenchant le même cycle.

Le présent article n'a pas pour objet de se prononcer sur les mesures évoquées à l'occasion des récentes crises : fusion des zones de police, tolérance zéro, remise en question des normes d'encadrement policier, application sans faille des peines prononcées, accroissement des mesures de placement de mineurs, etc. Nous chercherons plutôt à éclairer la situation bruxelloise en matière de sécurité.

Pour ce faire, nous commenterons ici l'un des instruments de diagnostic les plus intéressants en matière de sécurité : le Moniteur de sécurité. Par un hasard heureux, une nouvelle édition en fut publiée quelques semaines avant l'accès de fièvre de janvier. Il y a tout à parier qu'il nous enseignera bien davantage sur la situation bruxelloise qu'un micro-trottoir. Cela étant, il ne faut pas en attendre des miracles, comme nous le verrons, cet instrument, dans sa déclinaison actuelle, ne nous permet pas d'obtenir une image suffisamment précise de la situation dans les quartiers bruxellois.

Nous nous centrerons ici sur trois questions : comment peut-on caractériser la victimation des Bruxellois, dans quelle mesure éprouvent-ils un sentiment d'insécurité et quelle est leur perception des problèmes se posant dans leur quartier ?

Qu'est-ce que le Moniteur de sécurité ?

Le Moniteur de sécurité est une enquête menée tous les deux ans depuis 1998 à la demande du service public fédéral (SPF) Intérieur. Il s'agit d'une enquête téléphonique effectuée auprès d'un large échantillon représentatif de personnes de plus de quinze ans habitant la Belgique et portant pour l'essentiel sur les infractions dont ils ont été victimes au cours des douze mois écoulés, sur leur sentiment d'insécurité et sur leurs rapports avec les services de police. Les questions posées concernent les situations vécues par la personne interrogée et certaines infractions qui ont touché son ménage.

Le Moniteur de sécurité comprend des déclinaisons locale et fédérale. Nous étudions ici la seconde. La dernière édition repose sur une collecte de données réalisée en 2008 et début 2009. Elle se base sur un échantillon de 12.000 individus, auxquels sont ajoutées les 21.352 enquêtes réalisées dans le cadre des moniteurs locaux et les 3.596 provenant des adhésions locales¹. Au sein d'un ensemble de 36.948 enquêtes, 12.000 sont retenues pour la constitution des chiffres que nous analyserons ici. Cette réduction du nombre d'enquêtes permet d'opérer une sélection sur la base de critères géographiques prédéterminés (pré-stratification) afin que l'échantillon soit un reflet le plus fidèle possible de la réalité. La répartition de la population au sein des différentes subdivisions territoriales belges a ainsi été déterminée et une proportion correspondante d'enquêtes sélectionnée au hasard parmi de celles réalisées dans chacune de ces entités². Ensuite, une post-stratification a été effectuée : les enquêtes retenues ont été pondérées afin que l'échantillon global reflète les caractéristiques de la population quant à ses caractéristiques d'âge et de sexe³.

Enfin, signalons encore que le Moniteur de sécurité fédéral est librement accessible sur le site de la police fédérale⁴.

Le Moniteur de sécurité présente trois forces principales. La première est l'importance de son échantillon qui en fait un outil fiable. La taille de l'échantillon permet de

¹ Possibilité offerte à des zones de police initialement non concernées par le Moniteur de sécurité d'y adhérer.

² Par exemple: 12% de la population belge vivant dans une ville régionale, 721 répondants ont été tirés parmi tous les habitants de villes régionales. (Van Den Steen, Van Den Bogaerde, De Bie, 2010, p. 5)

³ C'est ainsi que les tranches d'âges inférieures sont sous-représentées dans les enquêtes réalisées, pour la simple raison qu'une part importante des plus jeunes n'ont pas de ligne téléphonique fixe et ne peuvent être contactés dans le cadre de l'enquête téléphonique qu'est le Moniteur de sécurité. Les réponses des personnes jeunes seront donc surpondérées afin qu'elles représentent un poids correspondant à celui de la tranche d'âge correspondante au sein de la population générale.

⁴ http://www.polfed-fedpol.be/pub/veiligheidsMonitor/monitor_fr.php. Les moniteurs locaux ne le sont que si les communes concernées ont marqué leur accord pour la publication des chiffres les concernant.

minimiser l'intervalle de confiance (IC) et donc de maximiser les probabilités que les chiffres obtenus soient un reflet fiable de la réalité⁵.

La deuxième force du Moniteur de sécurité est qu'il repose sur des enquêtes effectuées directement auprès des citoyens. Cela signifie qu'il nous renseigne sur les situations vécues par les individus et non sur l'activité d'une agence étatique. Ainsi, en ce qui concerne la criminalité, les chiffres de la police sont essentiellement le reflet de son activité. Que l'on embauche quelques centaines d'agents, l'on augmentera leur présence sur le terrain et, partant, le nombre d'infractions qu'ils rapporteront. Les chiffres de la police reflètent donc autant – voire davantage – l'activité de cette institution que la réalité de terrain. Les infractions peu visibles ou peu rapportées à la police (vols de peu d'importance, fraudes, etc.) y apparaîtront comme peu fréquentes, à l'inverse de celles pour lesquelles de bons systèmes de détection existent (radars automatiques, obligations de déclaration à la police pour être indemnisé par une assurance, etc.).

La troisième force est l'ancienneté de l'instrument. Publié depuis 1997, il offre aujourd'hui la possibilité de suivre l'évolution des réponses des enquêtés.

Le Moniteur de sécurité n'est pas pour autant un instrument parfait. En premier lieu, il repose sur une enquête téléphonique et n'a donc recueilli que les réponses de personnes disposant d'une ligne fixe. Par ailleurs, une enquête téléphonique ne peut être conduite que si elle est suffisamment courte. Il n'est donc pas possible d'obtenir une vision extrêmement détaillée des situations vécues par les personnes interrogées.

En deuxième lieu, des limites existent qui tiennent à la population interrogée. Celle-ci n'est pas composée de juristes, les estimations du caractère infractionnel de certains comportements peuvent donc diverger de celles de la police, du parquet ou des juridictions pénales. Cette particularité est propre à toutes les enquêtes interrogeant des non-spécialistes, elle peut même être considérée comme une richesse dans la mesure où elle offre une vision de la perception sociale d'un ensemble de phénomènes relativement indépendante des rationalisations préexistantes. Par ailleurs, les tranches d'âge inférieures sont sous-représentées dans l'échantillon initial (ce qui mène à la surpondération décrite ci-dessus). Cette situation s'aggrave depuis 1998, les résidents belges de moins de 35 ans étant de moins en moins représentés. Cela est plus que vraisemblablement dû à la baisse des raccordements à une ligne fixe parmi la population (KUUSELA et al., 2008). Enfin, l'enquête est menée en français ou en néerlandais, ce qui peut représenter un obstacle pour les résidents maîtrisant mal ces langues. On conçoit que ce problème soit particulièrement crucial pour Bruxelles, ville multiculturelle par excellence.

⁵ Les résultats que livre le Moniteur de sécurité sont une estimation s'approchant au mieux de la réalité. Comme il ne s'agit que d'une estimation, une marge d'erreur est inévitable (intervalle de confiance). La plupart des chiffres cités ci-dessous seront accompagnés de la mention des minimum et maximum résultant de la prise en compte de la marge d'erreur. Nous nous basons sur une fiabilité de 95% (alors que, la plupart du temps, le Moniteur de sécurité se fonde sur une fiabilité de 90%). Cela signifie que la réalité aura 95% de probabilités de se situer dans l'intervalle indiqué. Dans le cadre de comparaisons entre divers chiffres, il faudra tenir compte de cette « fourchette » puisque ne serait pas statistiquement significatif un écart se situant à l'intérieur de l'intervalle déterminé, la réalité pouvant se trouver n'importe où à l'intérieur de ses limites.

En troisième lieu, le Moniteur de sécurité n'offre pas d'accès libre aux données brutes, celles-ci n'étant disponibles que pour les bénéficiaires du moniteur⁶. Cela pose problème pour l'établissement de certaines comparaisons centrées sur la situation bruxelloise. En effet, dans les tableaux disponibles, des chiffres sont donnés pour le niveau fédéral et chacune des Régions, mais aussi pour certaines catégories de villes : grandes villes, Bruxelles-18, communes d'agglomération, petites villes, etc. Le traitement réservé à Bruxelles est assez particulier. En effet, la ville-région est concernée par trois niveaux différents : la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est traitée au même rang que les autres Régions, Bruxelles-Ville (et non l'ensemble de la Région) est intégrée à la catégorie « grandes villes » avec quatre autres villes (Antwerpen, Charleroi, Gent et Liège), et les autres communes de la RBC sont reprises dans le groupe « Bruxelles-18 » (dont on peut interroger la pertinence). L'on dispose ainsi d'une vision de la situation bruxelloise globale via la catégorie régionale « Bruxelles ». Par ailleurs, on peut tenter une comparaison de la Région avec les « grandes villes », mais l'on en vient alors à comparer deux ensembles partiellement sécants qui comprennent tous deux Bruxelles-Ville. Enfin, des comparaisons entre la Région et le niveau fédéral reviennent à rapprocher la situation d'un ensemble (fédéral) et d'un de ses sous-ensembles (RBC). Du point de vue de Bruxelles, cette structuration des chiffres est discutable et empêche de produire des analyses fines. Il nous semble qu'il eût été préférable de considérer les 19 communes bruxelloises à la fois comme une Région et comme une seule ville. D'une manière plus générale, il n'existe pas d'analyse proprement bruxelloise des données du Moniteur de sécurité. C'est ainsi que, lorsqu'une victimation est rapportée, le lieu de sa survenance est demandé. Ces données ne sont cependant pas rendues publiques. Des tableaux indiquent si l'infraction a eu lieu dans la commune de résidence, dans une autre commune belge ou à l'étranger. Il est donc impossible de savoir, en l'état actuel des choses, si les faits sont survenus dans une autre commune bruxelloise, à deux rues du domicile, ou à la côte.

Quatrièmement, une enquête de victimation comme le Moniteur de sécurité ne nous renseigne, pour l'essentiel, que sur les infractions dont est victime la population. Ce n'est que de manière indirecte que l'on obtiendra des indications sur certaines infractions sans victimes, telles que la consommation et le trafic de drogue, les délits de roulage, ou sur des infractions ne touchant pas directement les individus, à l'instar de la délinquance économique et financière. De la même manière, les infractions préoccupant essentiellement des agences étatiques y seront très peu représentées (fraude fiscale, délinquance environnementale, etc.). Enfin, cet instrument renseigne peu sur les infractions graves mais peu fréquentes, tels les assassinats ou les attaques à main armée, par exemple.

Pointons encore une cinquième limite, inévitablement liée à l'utilisation d'un questionnaire fermé : les comportements envisagés sont présents en nombre limité. On interrogera la population sur les vols et cambriolages, mais pas sur les escroqueries ou les fraudes dont ils auraient pu être victimes.

Ces remarques étant faites, il nous est possible de poursuivre en sachant mieux ce que l'on peut attendre d'une analyse du Moniteur de sécurité.

⁶ Les données sont cependant accessibles aux chercheurs et étudiants, sur demande écrite.

Les Bruxellois victimes ?

Bruxelles a été décrite comme la ville de tous les dangers et les Bruxellois comme mis en coupe réglée par des malfrats en tous genres. Il importe donc de tenter de dresser un bilan des infractions dont la population de Bruxelles est victime.

On notera que le Moniteur de sécurité nous renseigne sur *les infractions dont les Bruxellois sont victimes* et non sur les infractions qui sont commises à Bruxelles. C'est ainsi que, comme nous le faisons observer ci-dessus, nous sommes incapable de dire si les infractions ont été commises en RBC ou ailleurs (le niveau communal ne nous paraissant pas pertinent ici). En retour, nous n'avons pas accès aux chiffres concernant les non-Bruxellois qui ont été victimes d'infractions à Bruxelles. Certaines infractions sont commises sûrement ou avec une grande probabilité près du lieu de résidence, d'autres pas. Un cambriolage ne peut se dérouler n'importe où ; par ailleurs, on constate que 86.31% des infractions contre les ménages rapportées par des habitants de la zone de police Bruxelles-Capitale-Ixelles ont eu lieu dans la *commune* de résidence, pour seulement 64,88% des infractions contre les personnes. Le reste des infractions a été subi dans une autre commune, bruxelloise ou pas, nous n'en pouvons rien savoir : les chiffres existent mais ne sont pas publics. Il serait donc très hasardeux de nous livrer à des spéculations sur le lieu de commission des infractions dont il sera question ci-dessous. Nous nous limiterons à aperçu de la victimation des Bruxellois et non des infractions commises à Bruxelles.

Le Moniteur de sécurité établit une distinction entre deux types de victimes : les personnes et les ménages. Le vol de la voiture d'une famille n'est pas subi par la seule personne titulaire de son immatriculation, mais bien par l'ensemble d'un ménage. À l'inverse, des coups et blessures sont infligés à un individu identifié. En fonction de la nature de l'acte, c'est donc un ménage ou une personne qui sera victime. Les chiffres des deux catégories ne sont donc pas comparables.

Les figures 1 et 2 sont basées sur les chiffres de victimation. Elles indiquent la proportion de chaque infraction au sein des victimations rapportées (total = 100%) et non le pourcentage d'individus ou de ménages ayant été victimes au sein de la population bruxelloise.

On relève des variations très importantes d'une qualification à l'autre. Parmi les infractions contre les personnes, ce sont les menaces de violence physique qui sont nettement prédominantes. Si l'on considère qu'en 2008, 34,10% des infractions déclarées relèvent de telles menaces et 11,45% de violences physiques⁷, on ne peut que constater l'importance de la problématique de la violence pour les Bruxellois. Pour le reste, les répartitions sont relativement uniformes.

En matière de délits contre les ménages, ce sont les dégâts aux voitures qui prédominent nettement, avec une proportion de 39,59% au sein de l'ensemble des infractions déclarées par les ménages. Il est à noter que, par ailleurs, 17,29% sont des vol dans une voiture.

⁷ On notera que les mêmes personnes peuvent être reprises dans les deux groupes puisque les chiffres indiquent le nombre de personnes ayant répondu qu'ils avaient été victimes de l'une et de l'autre infraction, les deux n'étant pas exclusives l'une de l'autre.

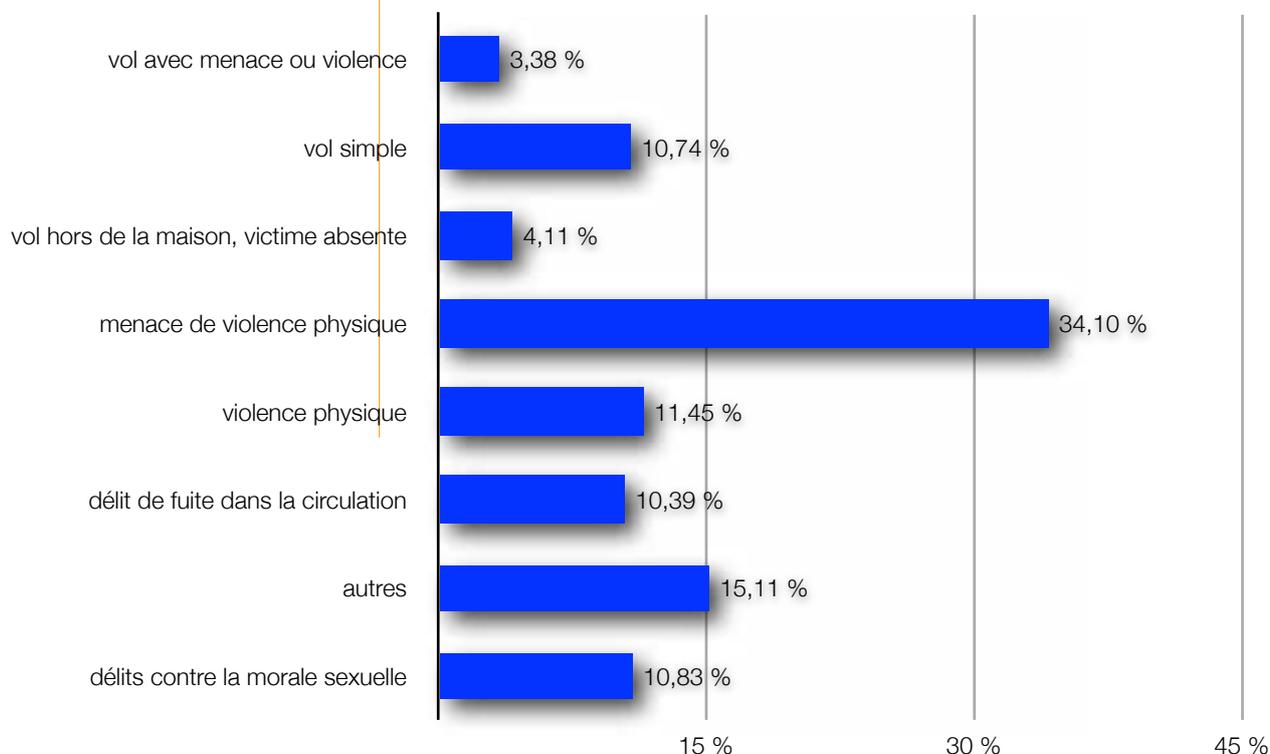


Fig. 1. Répartition des délits contre les personnes en RBC (2008). Base : déclaration de victimation.

Question : Après ces questions qui s'appliquaient à tous les membres de votre ménage, les questions ci-après vous concernent vous en tant que victime. Avez-vous, dans les douze derniers mois, été victime de... ?

Source : Moniteur de sécurité, tableau C.G. Vic C

Les cambriolages occupent également une place importante : 11,53% de tentatives de cambriolage et 6,27% de cambriolages. Le phénomène occupe donc une place considérable dans le phénomène de la délinquance dont les Bruxellois rapportent avoir été victimes. Par ailleurs, si l'on rapproche la place des cambriolages dans la délinquance contre les *ménages* victimes de celles des atteintes aux biens (vols) dans la délinquance contre les *personnes* (v. les trois catégories reprises fig. 1), on prend la mesure de l'importance de la délinquance « acquisitive ».

Nous venons de voir la prééminence claire de quatre types d'infractions dans l'ensemble des faits infractionnels rapportés par les bruxellois. Deux ressortissent à la catégorie des infractions contre les personnes : les vols, d'une part, et les violences et menaces de violences, d'autre part. Deux appartiennent aux infractions contre les ménages : les cambriolages et tentatives de cambriolage et les infractions contre les voitures. Pour ces types d'infractions, nous disposons de chiffres nous permettant d'établir des comparaisons avec la Belgique dans son ensemble et avec la catégorie « grandes villes ».

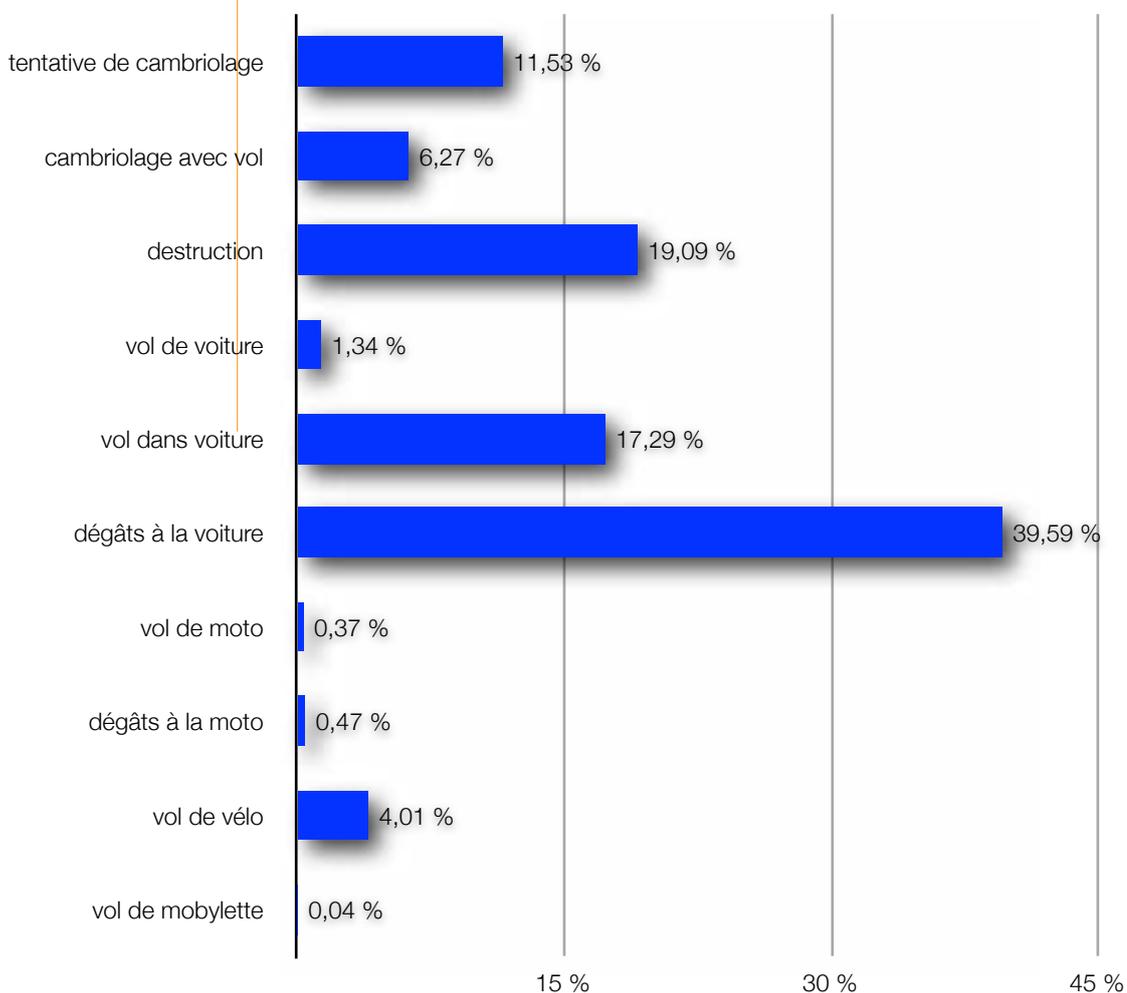


Fig. 2. Répartition des délits contre les ménages en RBC (2008). Base : déclaration de victimation.

Question : Les questions suivantes concernent des faits auxquels vous-même < et / ou des membres de votre ménage > ont pu être confrontés lors des douze derniers mois. Y a-t-il eu... ?

Source : Moniteur de sécurité, tableau C.G. Vic A

Les chiffres dont nous allons faire état ici ne concernent plus une proportion au sein des infractions rapportées, mais une prévalence, c'est-à-dire un pourcentage au sein de la base considérée.

En ce qui concerne les infractions contre les personnes, les pourcentages représentent une estimation du nombre de personnes de la population concernée ayant été victimes. Comme l'indique la figure 3A, les bruxellois sont plus souvent victimes de

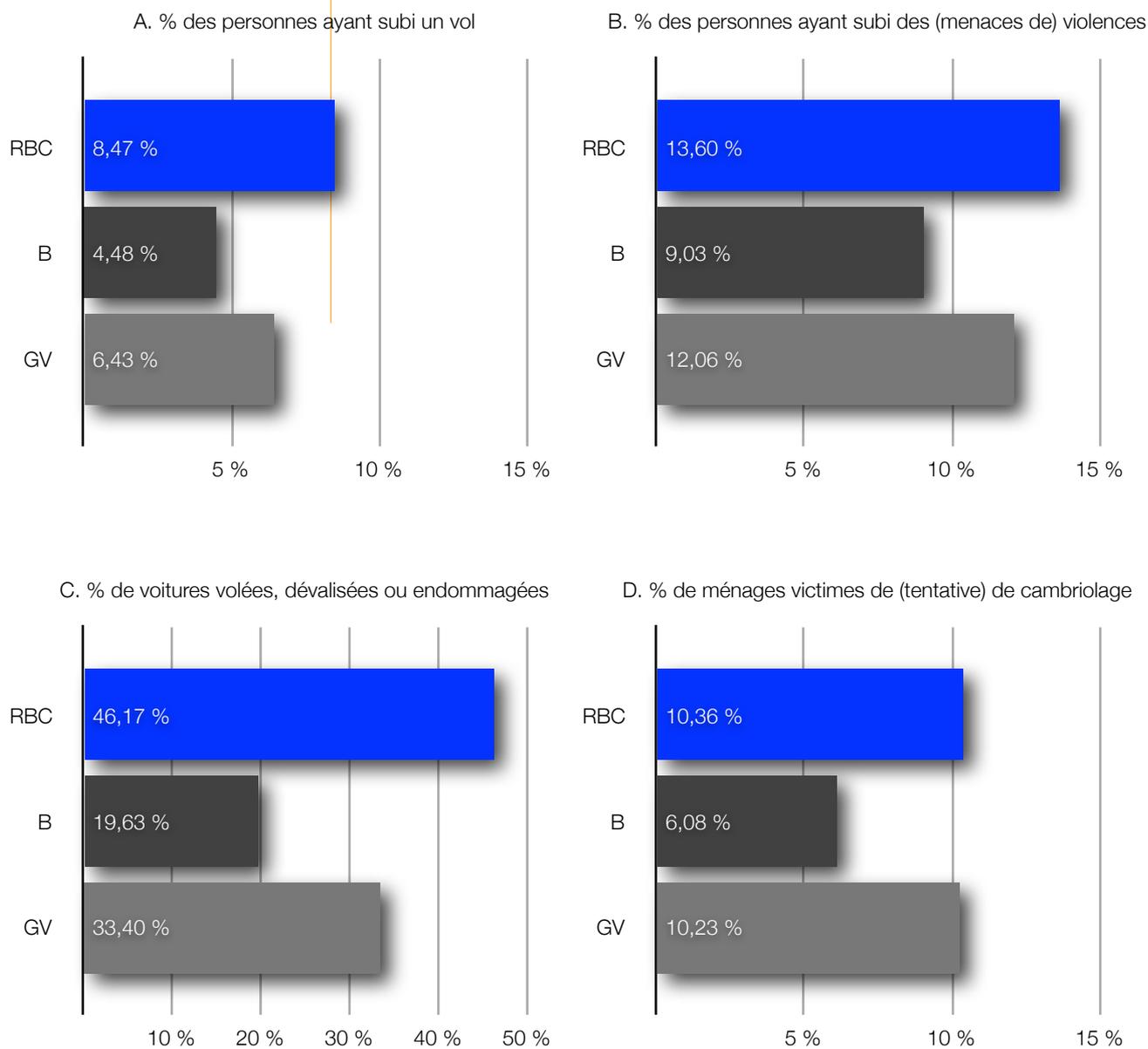


Fig. 3 A-D. Victimation : comparaison RBC, Belgique (B) et grandes villes (GV) pour l'année 2008. Base : personnes (A-B), voitures (C) et ménages (D).

Source : Moniteur de sécurité 2008, tableaux CG.vic D.1 ; CG.vic D.5 ; CG.vic B.1.1 ; CG.vic B.2.1.1.

vols que les Belges et les habitants des grandes villes⁸. Le même constat semble pouvoir être fait pour ce qui est des (menaces de) violences (fig. 3B), mais il faut attirer l'attention sur le fait que la différence entre Bruxelles (11,62 – 15,58%) et les grandes villes (10,36 – 13,76%) n'est pas statistiquement significative. Elle l'est par contre entre Bruxelles et la Belgique (8,52 – 9,54%).

La situation est similaire pour ce qui est des infractions contre les ménages. Les dégradations au et vols dans les véhicules touchent 46,17% (43,26 – 49,08%) des *voitures* des bruxellois (fig. 3C), ce qui est très considérablement plus qu'au niveau de la Belgique (19,63% (19,02 – 20,24%) des voitures) et qu'à celui des grandes villes (33,40%, 30,72 – 36,08%). 10,36% (8,60 – 12,12%) des *ménages* bruxellois (fig. 3D) ont par ailleurs été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage, pour 6,08% (5,65 – 6,51%) des Belges et 10,23% (8,03 – 12,43%) des habitants d'une grande ville. La différence entre Bruxelles et les grandes villes n'est ici pas significative.

La situation des Bruxellois apparaît dès lors comme systématiquement moins favorable que celle de l'ensemble des habitants de la Belgique. La comparaison avec les grandes villes doit, elle, être plus nuancée : seuls les domaines des atteintes aux voitures et des vols présentent une différence statistiquement significative. On remarquera en passant que la situation des habitants des grandes villes est également systématiquement plus défavorable que celle des Belges et que les différences sont chaque fois significatives.

Il ne nous appartient pas ici de tenter une explication des différences relevées. Il nous semble cependant important d'attirer l'attention sur le fait que des chiffres demandent à être interprétés : nombreux sont les facteurs qui peuvent expliquer les variations constatées. Ainsi, le trafic automobile est réputé pour être difficile à Bruxelles, une partie des dégâts constatés aux véhicules sont peut-être le fait d'accidents survenus avec des voitures en stationnement et suivis d'un délit de fuite. De la même manière, il semble logique que les caractéristiques du bâti bruxellois puissent avoir une influence sur la commission de cambriolages et de tentatives de cambriolage. Pour ce qui est des délits contre les personnes, des réalités propres aux grandes villes semblent devoir être évoquées.

Une autre question digne d'intérêt est celle de l'évolution de la prévalence, à Bruxelles, de ces quatre catégories d'infractions⁹. En cette matière, la situation est particulièrement simple : même si de légères évolutions se font jour, aucune n'est statistiquement significative pour un taux de fiabilité de 95%, ni d'une année à l'autre ni de 2002 à 2008.

⁸ Respectivement 8,47% (6,86 – 10,08), 4,48% (4,11 – 4,85) et 6,43% (5,15 – 7,71). Toutes les variations sont statistiquement significatives.

⁹ Nous comparons ici les chiffres de 2002 à 2008 étant donné que, durant cette période, le questionnaire est resté parfaitement stable, ce qui permet des comparaisons sans équivoque.

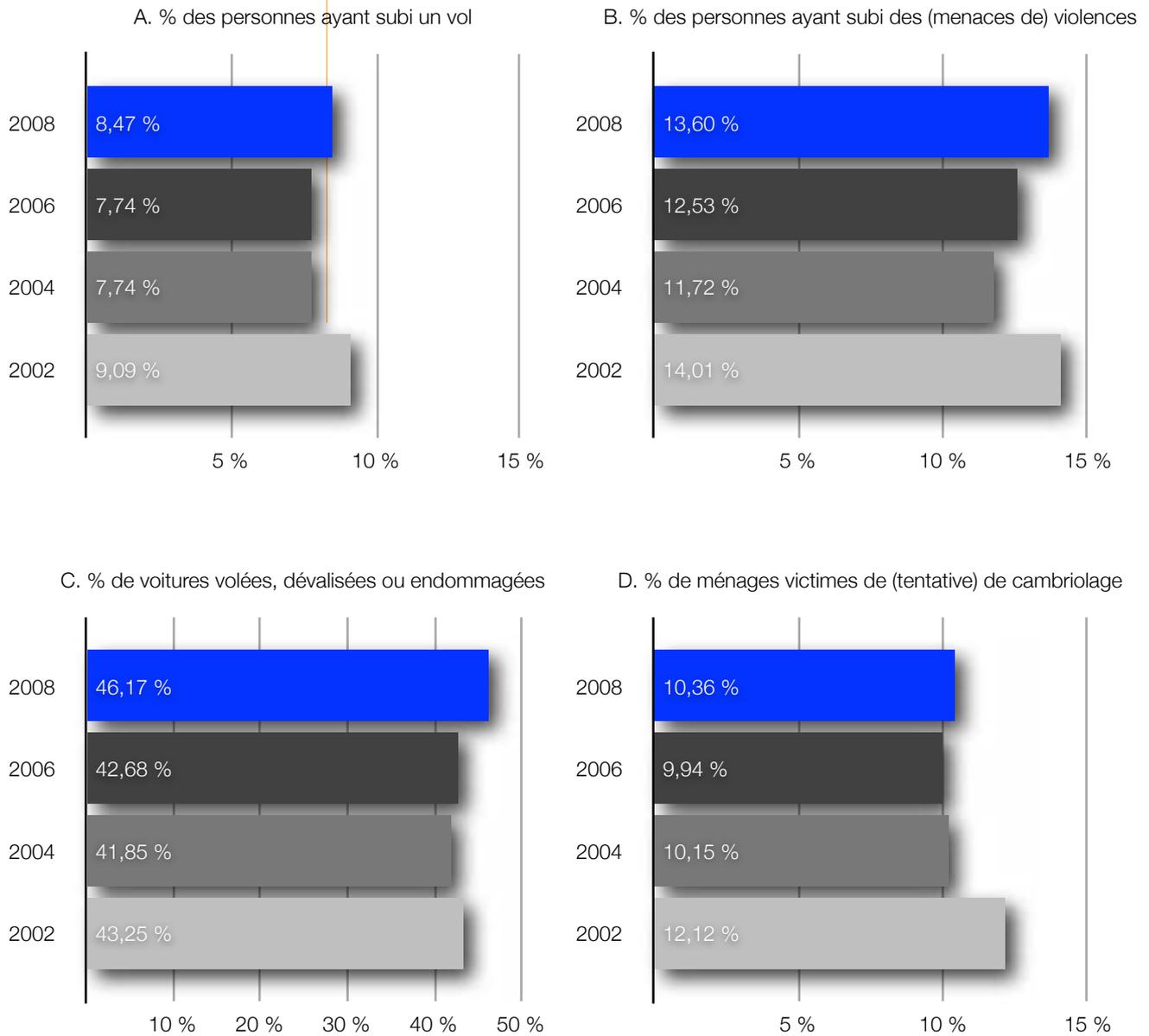


Fig. 4 A-D. Victimation : RBC de 2002 à 2008. Base : personnes (A-B), voitures (C) et ménages (D).
Source : Moniteur de sécurité 2008, tableaux CG.vic D.1 ; CG.vic D.5 ; CG.vic B.1.1 ; CG.vic B.2.1.1.

Les Bruxellois insécurisés ?

On ne dira jamais assez qu'il faut distinguer clairement l'insécurité du sentiment d'insécurité. L'insécurité est une situation objective de risque de victimation, tandis que le sentiment d'insécurité est une perception subjective de ce risque. On pourrait penser que le sentiment est lié à une situation objective d'exposition à l'insécurité. Or, ce n'est pas nécessairement le cas. Les facteurs à l'origine du sentiment d'insécurité sont très divers et ne sont pas mécaniquement liés à la commission d'infractions : précarité, environnement dégradé, relégation sociale, les raisons pour se sentir mal sont nombreuses et peuvent se focaliser sur des situations faciles à désigner, comme le fait d'être victime d'infractions pénales. Il faut donc être extrêmement prudent lorsque l'on rapproche insécurité et sentiment d'insécurité (Lagrange, 1984; Pottier, Robert, 1997; Roché, 1998, Vanneste, 2000) ¹⁰.

Le découplage entre insécurité et sentiment d'insécurité ne signifie aucunement que le second n'est pas une réalité sociale. Il est bien vécu par une partie de la population et a des conséquences très concrètes en termes de comportements et de qualité de vie. Le sentiment d'insécurité est donc un réel problème social qu'il importe de considérer avec toute l'attention requise. Cependant, ce serait manquer son objectif à coup sûr que de tenter de le faire baisser en limitant son action à des stra-

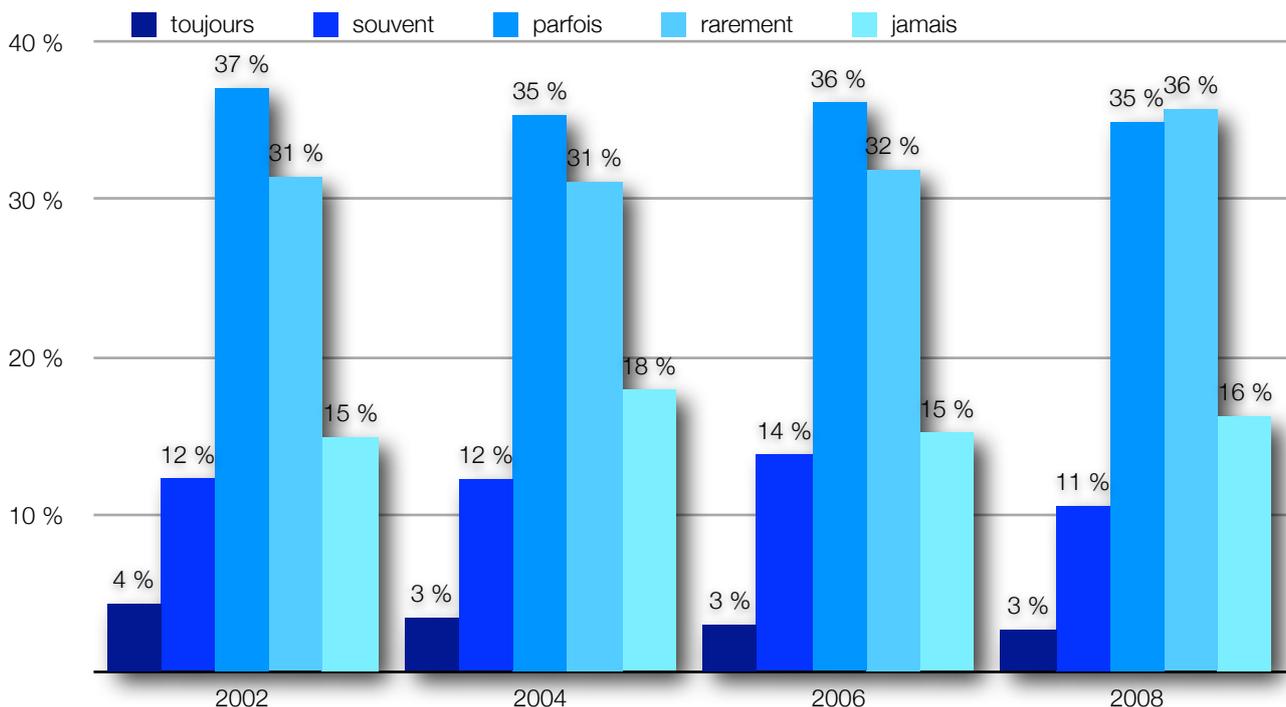


Fig. 5. Sentiment de sécurité à Bruxelles en 2002-2008. Question : Vous arrive-t-il de vous sentir en insécurité ?
Source : Moniteur de sécurité, tableau C.G. Ins A

¹⁰ À propos du caractère construit des catégories discursives fondamentales de l'insécurité, v. (Milburn, 2000).

tégies répressives. Qui prend ce problème au sérieux doit admettre de l'appréhender dans sa complexité et de mettre sur pied des actions diversifiées.

Mais qu'en est-il du sentiment d'insécurité à Bruxelles ? Les Bruxellois vivent-ils réellement dans la terreur, comme certains l'ont prétendu ? Et, s'ils ont peur, que craignent-ils essentiellement ?

En ce qui concerne les niveaux du sentiment d'insécurité à Bruxelles, la situation n'apparaît pas catastrophique. En premier lieu, en 2008 51,91% des Bruxellois interrogés se sont déclarés jamais ou parfois insécurisés (fig. 5), 35,69 rarement, 10,54 souvent et 2,67 toujours. Seuls 13% de la population vivent un important sentiment d'insécurité. Ce chiffre n'est pas négligeable, mais il rend à la problématique sa juste ampleur.

Par ailleurs, si l'on se penche sur l'évolution des chiffres, on constate que la situation est stable. L'on peut noter, de 2002 à 2008, une augmentation des taux de

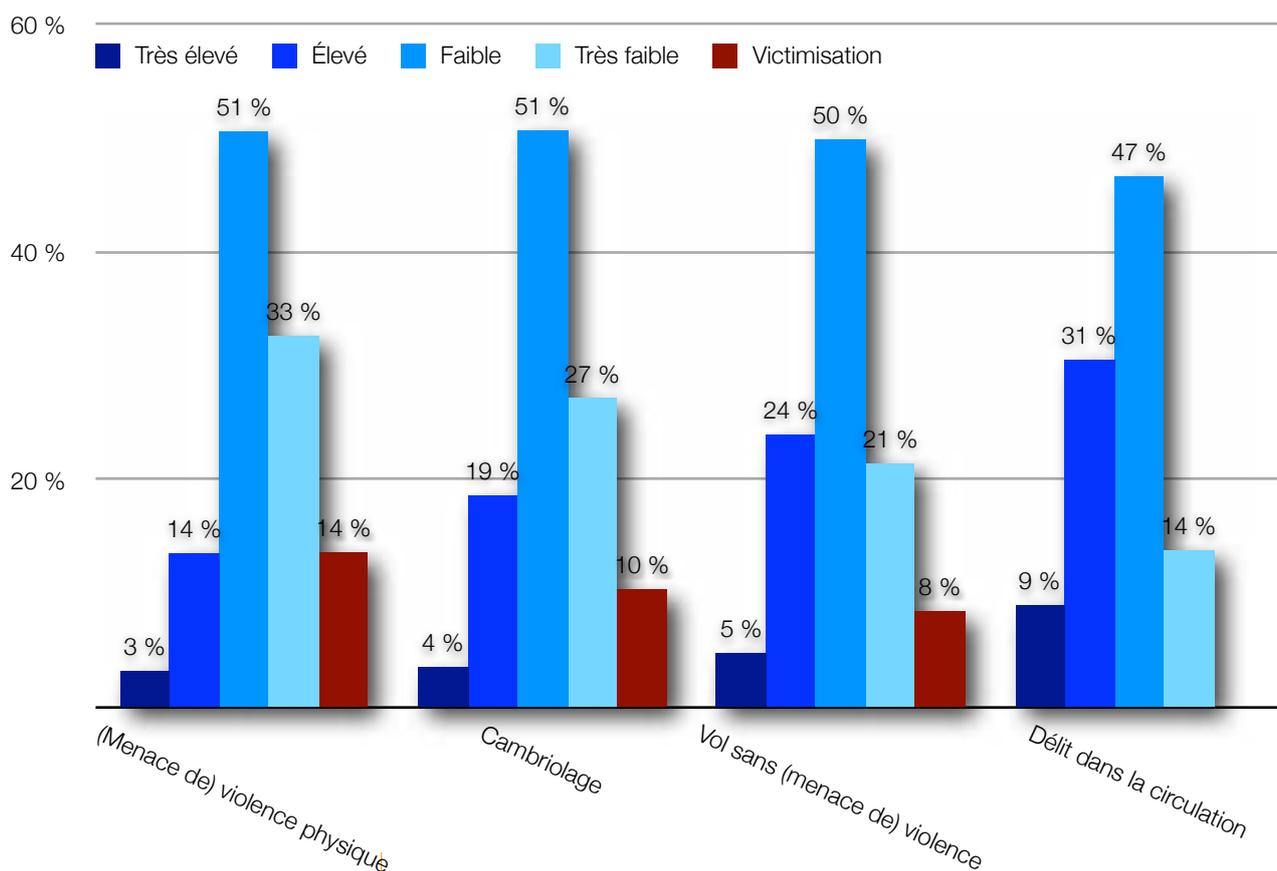


Fig. 6. Estimation du risque de victimation et victimation effective (2008).

Question : Au cours des 12 prochains mois, quel risque estimez-vous que votre ménage aura d'être victime de...

Source : Moniteur de sécurité 2008, tableaux C.G. Ins C1 à 4

personnes se déclarant rarement ou jamais insécurisées, mais la variation reste, de peu, à l'intérieur des intervalles de confiance et n'est donc pas statistiquement significative.

Mais que craignent les Bruxellois ? Il leur a été demandé d'estimer le risque d'être victime de quatre infractions : cambriolage, violence physique ou menace de violence physique, vol sans menace de violence ni violence, délit dans la circulation (fig. 6). On notera une remarquable constance du pourcentage de personnes estimant le risque comme faible. De même, les différences de taux de personnes estimant le risque très élevé sont relativement peu importantes. Les variations les plus fortes se font sentir au niveau des individus moyennement pessimistes et des très optimistes. Les menaces physiques et cambriolages sont les moins attendus, contrairement aux vols et aux délits dans la circulation.

Même si le présent texte n'a pas pour objectif d'interroger la relation entre insécurité et sentiment d'insécurité, nous avons repris, dans la figure 6 les chiffres de victimation pour les trois catégories d'infractions pour lesquelles ils sont disponibles¹¹. Il est intéressant de noter que le rapport entre crainte de victimation et victimation est exactement inverse. Dans cette figure, les catégories d'infractions sont classées de gauche à droite par perception du risque croissante, on constate que le risque de victimation effective suit une progression exactement inverse¹². Voici donc une indication supplémentaire du découplage maintes fois mis en évidence entre sentiment d'insécurité et insécurité effective.

Indépendamment d'une estimation de la fréquence des infractions dont eux ou leurs proches auraient été victimes, il a été demandé aux personnes de désigner, parmi une liste de dix-sept¹³, quels comportements ils considéraient comme problématiques dans leur quartier. Ces données reflètent un souci par rapport à une situation, que celle-ci soit quantitativement importante ou non.

Huit problèmes recueillent plus de 20% de réponses « tout-à-fait » à Bruxelles (fig. 7). Parmi elles, trois concernent la circulation automobile, deux des vols (cambriolages et vols dans les voitures) et trois la dégradation du quartier (objets qui traînent en rue, murs salis et destruction de mobilier urbain)¹⁴. Sur les huit problèmes,

¹¹ Pour obtenir les chiffres de victimation retenus, nous avons additionnés ceux relatifs aux menaces de violences physiques et aux violences physiques, ceux des cambriolages et tentatives de cambriolage et ceux concernant les vols simples et les vols hors de la maison, victime absente. Nous avons ainsi constitué des ensembles correspondant relativement bien aux catégories utilisées dans les questions sur l'estimation des risques de victimation.

¹² Il faut cependant remarquer que, pour les cambriolages, la base de la victimation est le ménage, c'est-à-dire un groupe de plusieurs personnes. Cela étant, l'importance des différentes infractions dans les pourcentages d'infractions rapportées (fig. 1 & 2) se présente de semblable manière : ce sont les infractions les moins probables qui sont les plus attendues.

¹³ Vol de vélos, vol dans les voitures, conduite agressive, nuisances sonores causées par le trafic, autres formes de nuisances sonores, menaces, murs et/ou bâtiments salis, nuisances causées par des groupes de jeunes, vitesse non adaptée du trafic, personnes importunés dans la rue, objets traînant dans la rue, accidents de la circulation, destruction de mobilier urbain, cambriolages, violence, nuisances liées à la consommation de drogues, vol de voiture.

¹⁴ À propos du lien entre « désordres » et sentiment d'insécurité, v. (Milburn, 2000; Roché, 2000).

six concernent donc des questions relevant davantage de la qualité de vie que de la délinquance au sens où ce mot est communément entendu. Ces chiffres indiquent à la fois qu'une importante proportion des Bruxellois s'accorde à identifier une série de problèmes qu'ils vivent au quotidien et que ceux-ci ne concernent que peu des questions de délinquance à proprement parler.

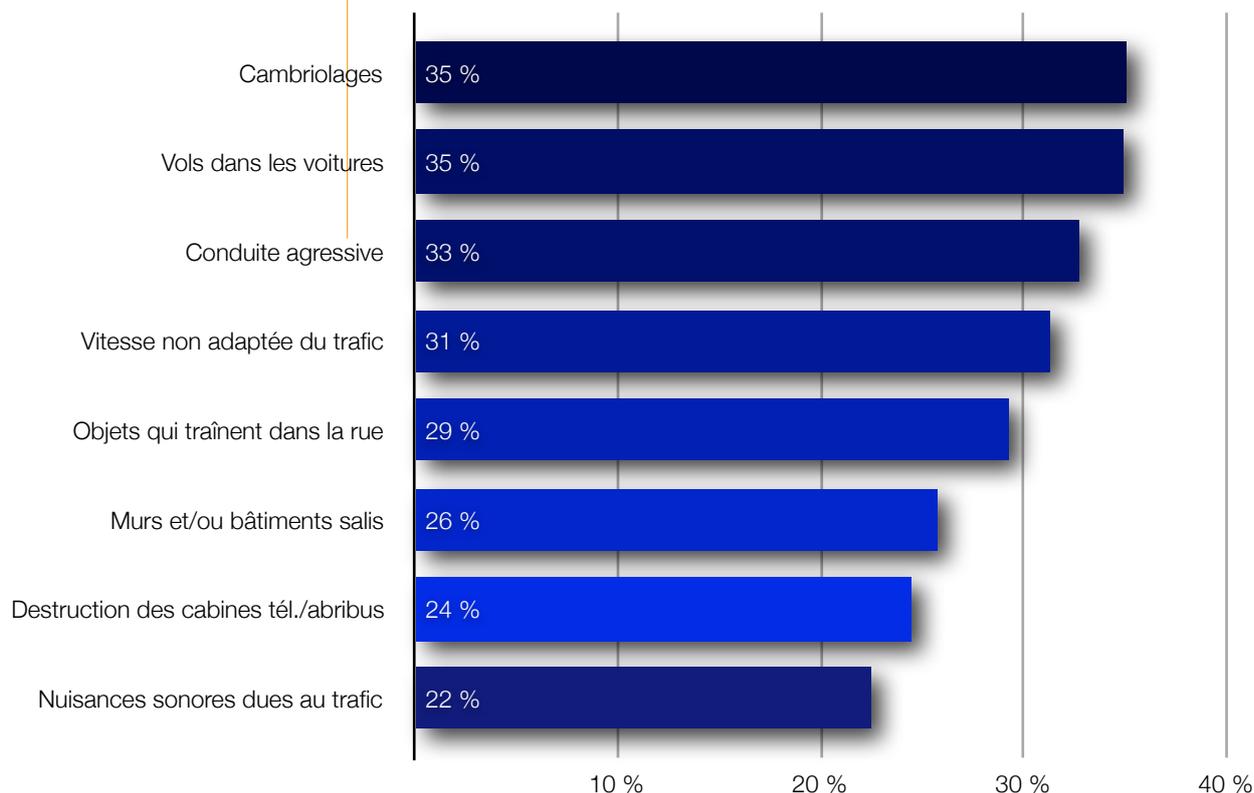


Fig. 7. Comportements les plus fréquemment considérés comme problématiques dans le quartier (> 20% de réponses « tout-à-fait ») (2008). Question : Considérez-vous ... comme un problème dans votre quartier ?
Source : Moniteur de sécurité 2008, tableaux C.G. Qrt A1 à A17

Conclusion

Les moments de grande émotion collective sont peu propices à une évaluation raisonnable de situations concrètes. Les événements récents ont ainsi vu se déchaîner les passions et se développer des discours sans grand rapport avec la réalité bruxelloise. Entre cris d'orfraie et négation des problèmes, il existe certainement une possibilité de développer une vision nuancée, une position ne niant pas les difficultés vécues par les habitants de Bruxelles, dans leur chair et dans leurs sentiments, mais ne stigmatisant pas non plus cette ville-région comme le lieu de tous les dangers. Certains ont sans doute intérêt à la dévalorisation de cette cité dérangeante dans l'échiquier politico-institutionnel qu'est la Belgique, mais si l'on veut développer des solutions rationnelles et potentiellement efficaces au bénéfice des citoyens, il faut se garder des caricatures.

Une (petite) part de la construction d'une image fiable de la réalité peut consister en l'analyse des chiffres disponibles et qui sont, rappelons-le, disponibles pour tous, politiques, journalistes, scientifiques et citoyens. Or, il ressort de ces chiffres l'image d'une ville qui semble confrontée à des problèmes de sécurité plus importants que l'ensemble du pays et légèrement plus que l'ensemble des grandes villes. Il conviendrait de se pencher sur la situation bruxelloise pour en comprendre les déterminants et dégager des actions possibles. Quoi qu'il en soit, rien ne cautionne ici l'image d'un Chicago belge.

Il en ressort aussi l'image d'une population relativement peu insécurisée. Bruxelles est vivable ; en fin de compte, qu'est-ce que cela a de si étonnant ? Certains Bruxellois sont très inquiets et il faudrait se pencher sur les raisons de leur sentiment d'insécurité, mais, dans l'ensemble, la situation n'apparaît pas catastrophique. Par ailleurs, les habitants de Bruxelles se soucient essentiellement de questions ayant peu à voir avec la grande insécurité. Propreté publique et nuisances liées au trafic routier sont au premier rang des problèmes qu'ils identifient dans les quartiers qu'ils habitent. Ces préoccupations renvoient bien davantage à des questions de qualité de vie et de gestion urbaine qu'à des problématiques de maintien de l'ordre et de répression du crime. À cet égard, relevons au passage le fait que plus d'un Bruxellois sur cinq trouve son quartier « plutôt pas soigné » ou « pas soigné du tout »¹⁵.

Certes, nous n'avons pas fait le tour de la question, pas même celui du Moniteur de sécurité lui-même. Mais l'on peut déjà, nous semble-t-il, tirer certaines conclusions. La première, parfaitement simple, est qu'il semble utile de se pencher sur les instruments disponibles pour connaître Bruxelles et, partant, mieux orienter les politiques publiques. C'est un truisme, mais qui n'apparut visiblement pas comme tel à la majorité des intervenants dans le débat récent relatif à la sécurité à Bruxelles.

La deuxième est que l'insécurité, si elle est un problème social, ne doit pas être abordée à la hussarde. Il convient d'être mesuré et de s'interroger sur les objectifs raisonnables que l'on peut poursuivre : quels sont les taux de délinquance que l'on peut espérer faire baisser, à l'aide de quels moyens et à quels coûts (financier, mais aussi humain) ?

¹⁵ Tableau CG. Qrt B

La troisième conclusion est que le sentiment d'insécurité est décidément une réalité bien complexe. Réalité, car il fait souffrir et induit des comportements spécifiques. Il doit, à ce titre, retenir notre attention et faire l'objet de politiques publiques volontaristes. Complexe, car il apparaît comme résolument multifactoriel. La qualité de vie semble ainsi jouer un rôle essentiel, de même, sans doute, qu'une sécurité globale d'existence (emploi, santé, éducation, etc.). Si l'on veut définir précisément de quoi souffrent les Bruxellois, il importe de se pencher sur l'étiologie de ce sentiment d'insécurité.

C'est au départ d'une vision de la ville et de la vie que l'on peut y mener que l'on pourra aborder, entre autres choses, les questions de la sécurité et du sentiment d'insécurité. Il est frappant de constater que ce sont à nouveau des questions de connaissance et de projets qui sont posées. Est-il en fin de compte si surprenant qu'une ville sûre et vécue comme sûre soit avant tout une ville dans laquelle il fait bon vivre ? De l'évidence, selon certains, du caractère dangereux de Bruxelles à celle, plus raisonnable sans doute, de la nécessité d'un projet collectif, il appartient aujourd'hui à chacun, politiques et citoyens, de tracer les contours de la cité qu'ils veulent.

Qu'il nous soit permis, pour en terminer, de revenir à un problème que nous évoquions à l'orée de ce texte : l'incapacité du Moniteur de sécurité à décrire la réalité bruxelloise. Nous disposons de chiffres sur ce que vivent les Bruxellois sans pouvoir dire où ils ont subi les infractions qu'ils rapportent (hormis la catégorie peu utile pour la RBC « dans/hors de ma commune »). Nous ne disposons pas de chiffres relatifs aux infractions subies à Bruxelles par des non-Bruxellois. Ils sont pourtant plusieurs centaines de milliers à venir y travailler chaque jour. Nous ne savons donc pas ce qui se passe sur le territoire de la Région.

Ce n'est pas que les chiffres n'existent pas, c'est qu'ils ne sont ni rendus publics ni exploités par le SPF Intérieur. Des données précises quant à la localisation des infractions sont collectées, mais font partie de ces données brutes qui ne sont pas spontanément communiquées. Et comme il n'existe pas de Moniteur de sécurité régional, nous n'en connaissons rien en l'absence de financement pour une analyse plus développée des chiffres bruxellois. Tout se passe comme si la réalité sociopolitique de la RBC n'était pertinente ni pour l'analyse des questions de sécurité ni pour l'élaboration de politiques publiques.

Il est d'une part difficilement défendable de garder par-devers soi des chiffres collectés au moyen de fonds publics et, ce faisant, d'empêcher les scientifiques de les analyser. Il est d'autre part peu compréhensible que l'on n'ait pas encore songé à produire un Moniteur de sécurité qui jouisse d'une pertinence suffisante pour Bruxelles en tant que Région et que ville unifiée, bien qu'administrativement divisée en zones de police et communes distinctes.

Tout en assumant l'entière responsabilité de ce texte, l'auteur tient à remercier vivement Sylviane Bogaerts (SPF Intérieur – ZP Vesdre) et Els Enhus (VUB) pour leur relecture attentive et leurs commentaires amicalement critiques.

Bibliographie

- Kuusela, V., Callegaro, M., & Vehovar, V. (2008). The influence of mobile telephones on telephone surveys, J. M. Epkowski, C. Tucker, M. J. Brick, E. De Leeuw, L. Japac, P. J. Lavrakas, M. W. Link, Sangster, & L. Roberta (Eds.), *Advances in Telephone Survey Methodology*, Bognor Regis, John Wiley & Sons, pp. 87-112.
- Lagrange, H. (1984) "Perceptions de la violence et sentiment d'insécurité.", *Dévi-
ance et société*, 8(4), 321-344,
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ds_0378-7931_1984_n
um_8_4_1421](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ds_0378-7931_1984_num_8_4_1421)
- Milburn, P. (2000) "Violence et incivilités: de la rhétorique experte à la réalité ordinaire des illégalismes.", *Dévi-
ance et société*, 24(4), 331-350,
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ds_0378-7931_2000_n
um_24_4_1735](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ds_0378-7931_2000_num_24_4_1735)
- Pottier, M.-L., & Robert, P. (1997) "« On ne se sent plus en sécurité ». Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies.", *Revue française de science
politique*, 47(6), 707-740,
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1997_
num_47_6_395216](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1997_num_47_6_395216)
- Roché, S. (1998) "Expliquer le sentiment d'insécurité : pression, exposition, vulnérabilité et acceptabilité.", *Revue française de science politique*, 48(2), 274-305,
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1998_
num_48_2_395269](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_1998_num_48_2_395269)
- Roché, S. (2000) "La théorie de la « vitre cassée » en France. Incivilités et désordres en public.", *Revue française de science politique*, 50(3), 387-412,
[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_2000_
num_50_3_395480](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsp_0035-2950_2000_num_50_3_395480)
- Van Den Steen, I., Van Den Bogaerde, E., & De Bie, A. (2010). *Moniteur de sécurité. Instructions pour la lecture des rapports de tableaux*, Bruxelles, Police fédérale.
- Vanneste, C. (2000) "L'évolution de la population pénitentiaire belge de 1830 à nos jours : comment et pourquoi ? Des logiques socio-économiques à leur traduction pénale.", *RDP*, 6, 689-724.